

## **EXTRAIT du REGISTRE** **des Délibérations du Conseil Municipal**

\*\*\*\*\*

**OBJET : Décision modificative n°1/2023 du budget FORET – annulation écriture vente de bois 2022**

Séance du 19 décembre 2023

L'an deux mille vingt-trois, le dix-neuf décembre à dix-huit heures et trente-sept minutes, en application de l'article L.2121-7 du Code général des collectivités territoriales (CGCT), les membres du Conseil Municipal de la Commune Nouvelle de Plateau d'Hauteville (Ain), se sont réunis en la salle du conseil municipal en mairie sur la commune de Plateau d'Hauteville, sur la convocation qui leur a été adressée par courrier électronique le treize décembre deux mille vingt-trois.

**Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 29**

**Membres présents : 18**

BEVOZ Sébastien, BILLON-BERTHET Claire, BORGEOOT Joël, CORTINOVIS Bernard, CYVOCT Jean-Michel, DRHOUIIN Jacques, EMIN Philippe, FORAY Gaëlle, FUMEX Jacques, GENOD Patrick, GUILLERMET Maria, LALLEMENT Alexandre, LEMOINE Gilbert, LIEVIN Karine, MARTINE Christine, MERMILLON Eliane, PERNOD BEAUDON Stéphanie, ROSIER Nicole.

**Membres absents excusés avec pouvoir : 9**

BOURGEAIS Didier pouvoir à Monsieur Jacques DRHOUIIN, BOYER Corinne pouvoir à Madame Gaëlle FORAY, CHAPUIS Gérard pouvoir à Madame Nicole ROSIER, DOMINGUEZ Solange pouvoir à Madame Karine LIEVIN, LYAUDET (MARIN) Jessie pouvoir à Monsieur Le Maire, LYAUDET Stéphane pouvoir à Monsieur Jacques FUMEX, MASSIRONI Alain pouvoir à Monsieur Jean-Michel CYVOCT, PERILLAT Marie-Hélène pouvoir à Monsieur Sébastien BEVOZ, ZANI Sonia pouvoir à Madame GUILLERMET Maria.

**Membres absents excusés, sans pouvoir : 2**

BROCHET Olivier, CRETIER Humbert.

**Secrétaire de séance :** Madame Nicole ROSIER

**Soit 18 conseillers, 9 pouvoirs ayant été déposés, soit 27 votants.**

Suite à un contrôle de SGC Oyonnax, Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil de réaliser des mouvements de crédits, au **budget FORET**, afin d'augmenter les crédits au chapitre 67 Charges exceptionnelles. La facture de l'ONF ayant été transmise en 2021 et en 2022, les écritures de vente de bois ont également été passées en 2021 et en 2022. Il convient d'annuler les écritures de l'exercice 2022.

Compte	Libellé du compte	Dépenses	Recettes
673 - 67	Titres annulés (sur exercice antérieur)	+ 14 850 €	
6288 - 011	Autres services extérieurs	- 14 850 €	
<b>Total de la section de FONCTIONNEMENT</b>		<b>0 €</b>	<b>0 €</b>

**Le Conseil Municipal, ouï l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, à l'unanimité, des membres présents et représentés,**

- **ACCEPTE** la décision modificative, selon le détail exposé ci-dessus,
- **DONNE POUVOIR** à Monsieur le Maire pour l'exécution de la présente délibération.

**AINSI FAIT ET DELIBERE, LES JOUR, MOIS ET AN SUSDITS, TOUS LES MEMBRES PRESENTS ONT SIGNE AU REGISTRE.**

Copie certifiée conforme au registre des délibérations.

Le Maire, Philippe EMIN